

Image not found or type unknown



Pension retraite/pension alimentaire

Par **testudot**, le **17/12/2013 à 16:39**

Bonjour,
Mon ex-mari étant au chômage avec une indemnité de 900euros/mois et perçois 742euros/mois pour sa pension retraite militaire pour un total de 1642 euros/mois.
Mon salaire étant inférieur a la somme total que perçois mon ex-mari, l'ordonnance m'a accordé une pension alimentaire pour mes 2 enfants ainsi que le remboursement de moitié des charges communes.
A ce jour, il n'a jamais respecté l'ordonnance et je suis seule a payer toutes les charges communes et ne perçois pas la pension alimentaire.
Il souhaite déposer une demande pour suppression de pension alimentaire en prenant en compte comme revenu que sa pension retraite militaire de 742euros.
Ses indemnités chômage sont-elles prise en compte avec sa pension retraite militaire ?
Merci.

Par **cocotte1003**, le **17/12/2013 à 20:20**

Bonjour, tous les revenus doivent être pris en compte. Puisque vous avez un jugement stipulant les pensions, allez voir un huissier pour qu'ils saisissent les comptes de votre ex et demandez la mise en place une saisie mensuelle, cordialement